



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

Arrêté N° *41-2024-04-10-00005*

**PORTANT AUTORISATION DES PRÉLÈVEMENTS AGRICOLES SAISONNIERS  
DANS LES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU CHER**

**LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,**

**VU** le code civil et notamment son article 644 ;

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L. 211-1 à L. 211-13 relatifs à la gestion de la ressource (régime général applicable aux cours d'eau domaniaux), les articles L. 214-1 à L. 214-6 relatifs aux régimes d'autorisation ou de déclaration, les articles L. 215-1 à L. 215-13 concernant les cours d'eau non domaniaux, les articles L. 171-1 et L. 173-1 et suivants relatifs aux sanctions administratives, l'article L. 432-3 relatif à la protection de la nature, les articles L. 571-1 à L. 571-8 relatifs aux bruits, les articles R. 211-66 et suivants, les articles R. 214-1 à R. 214-56 relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration et les articles R. 216-11 et R. 216-12 relatifs aux contraventions pénales de classe 5 ;

**VU** le code de la santé publique notamment les articles R. 1334-31 à R. 1334-37 ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Xavier PELLETIER en qualité de Préfet de Loir-et-Cher ;

**VU** le décret du 20 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Faustin GADEN en qualité de Secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, Sous-préfet de Blois ;

**VU** l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret 96-102 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.2.1.0 de la nomenclature présentée dans l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 91-1008 du 4 juin 1991 fixant la répartition des compétences entre les services dans le domaine de la police et de la gestion des eaux, modifié par l'arrêté préfectoral n° 95-0899 du 24 avril 1995 et par l'arrêté préfectoral n° 04-1676 du 29 avril 2004 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 mars 2020 relatif à la prévention et à la lutte contre les bruits de voisinage ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°41-2022-04-21-00007 du 21 avril 2022 relatif aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse en Loir-et-Cher ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°41-2023-11-08-00003 du 8 novembre 2023 fixant la date de remise des dossiers groupés de pompage agricole dans un cours d'eau ou nappe alluviale du Loir-et-Cher ;

**VU** la demande groupée déposée par le mandataire le 6 février 2024 ;